

La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral: www.equipement.cgt.fr

N° 1467 du 16 octobre 2014

Sommaire

		<u>Pages</u>
1.	Agenda – Infos brèves	2
2.	CTM du 2 octobre 2014 : Communiqué de presse et déclaration CGT – FSU	3-4
3.	Avenir de la Fonction Publique : Compte rendu et intervention CGT à la réunion du 7 octobre 2014	5-8
4.	CT des DDI du 30 septembre 2014 : Compte rendu CGT	9-10
5.	Communiqué UGFF sur le versement d'une indemnité différentielle	11

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.55.82.88.70 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 €- CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459





Jeudi 16 octobre 2014

Journée d'action "protection sociale"

Lundi 20 octobre 2014

Réunion UGFF élections DDI

Lundi 20 octobre 2014

Bureau UGFF-CGT

Lundi 20 octobre 2014

FNEE-CGT/SG MEDDE

Jeudi 23 octobre 2014

CE UGFF-CGT

Mardi 28 octobre 2014

Groupe d'échanges MEDDE

Jeudi 30 octobre 2014

CTM



INFOS REVES



Santé Fermeture de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce

Le ministère de la Défense a décidé de fermer l'hôpital du Val-de-Grâce. L'annonce officielle devrait avoir lieu mercredi 15 octobre, pour une fermeture effective d'ici deux ans, le temps de reclasser les personnels dans d'autres hôpitaux militaires ou dans la fonction publique hospitalière. Ce serait le coût de la remise aux normes de l'établissement, estimé à 250 millions d'euros, qui motiverait cette décision. Mais la Fédération nationale des travailleurs de l'État (FNTE) CGT estime que c'est par négligence que le ministère a laissé se dégrader ce patrimoine et qu'il « a les moyens de le rénover en réorientant des crédits budgétaires. » (...)



SNCM Menace sur 800 à 1000 emplois

Devant les représentants du personnel, la direction de la compagnie maritime a présenté, mardi 7 octobre, son schéma d'exploitation. Il prévoit la suppression de 800 à 1 000 emplois sur 2 000 salariés, « et aucune garantie pour le personnel restant », a précisé Frédéric Alpozzo, représentant CGT des marins. (...)



Ecotaxe Nouveau recul gouvernemental devant les patrons!

C'est par voie de presse que ce gouvernement qui érige le dialogue social en étendard nous informe : l'écotaxe, c'est fini! fermez le ban! Après les reports et les atermoiements, c'est donc l'enterrement de première classe pour la « mesure phare » du Grenelle de l'environnement.

Sur ce dossier, comme sur d'autres, il aura suffi que le patronat demande pour que le patronat obtienne. Le gouvernement de Manuel VALLS est décidément aussi docile avec les ami(e)s de Pierre GATTAZ qu'il est dur et brutal avec les salarié(e)s, privé(e)s d'emploi et retraité(e)s. (...)

suite sur : www.cgt.fr





Comité technique ministériel du 2 octobre 2014

Déclaration liminaire lue par Francis Combrouze

Mesdames les ministres, Monsieur le secrétaire d'Etat, Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Camarades,

Les personnels de nos ministères et établissements constatent que depuis votre nomination, Madame la ministre de l'Écologie il y a 6 mois, vous n'avez pas reçu nos fédérations syndicales, ce contrairement à Madame la ministre du logement. Quant au projet d'agenda social, depuis des échanges menés par le secrétaire général avec nos fédérations en vue de votre arbitrage, c'est le silence. Cette situation inédite de mépris des personnels et de leurs représentants élus doit cesser.

La dégradation continue du rapport missions/moyens détériore les conditions de travail des personnels, produit de la souffrance à tous niveaux hiérarchiques. L'abandon de missions ou leur privatisation, la réduction organisée de l'activité technique de nos ministères et établissements publics, se traduisent par un recul considérable de l'Etat et des services publics dans les territoires. Au fil des annonces et appels à projets ministériels sur la transition écologique, les alertes des personnels sur les réalités concrètes ne sont pas prises en compte. Nous n'acceptons pas ce cercle vicieux dicté par l'austérité des dépenses et investissements publics, l'augmentation des exonérations fiscales et de cotisations sociales. Européen ou national, ces pactes profitent aux dividendes des grandes entreprises mais ne servent ni l'emploi, ni les investissements utiles, ni la recherche.

La loi de finances rectificative 2014 a supprimé cet été 288 M€ au MEDDE et 77 M€ au MLETR. Le projet de budget 2015 prévoit une nouvelle baisse de crédits de 5,8 % au MEDDE (6,7 Md€ contre 7,1) et la suppression de 934 emplois Etat (615 au MEDDE dont 100 à la DGAC, 319 au MLETR), ainsi que 330 dans les établissements publics. S'agissant des EP, les orientations des finances publiques réduisent les subventions Etat, comme le montant des taxes affectées, de 10 % d'ici 2017. La ponction 2014 de 210 M€ sur les redevances Agences de l'eau au profit du budget de l'Etat devait être exceptionnelle : elle serait reconduite pendant 3 ans de 175 M€/an ! Le gel du point d'indice est annoncé jusqu'en 2017 et les crédits de mesures catégorielles divisés par deux, ce qui a déjà été le cas en comparant 2012/2014...

La lettre du Premier ministre du 16 septembre demande l'accélération de la simplification et de la réforme de l'Etat pour décisions en février 2015. La revue des missions de l'Etat vise toutes les administrations centrales et déconcentrées en identifiant « les missions fondamentales de l'Etat et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment ». Une « revue des opérateurs » conduira aussi chaque ministre à proposer un plan d'actions afin « d'en réduire le nombre ». Cela irait de pair avec des schémas début 2015 de réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat pilotée par le ministère de l'intérieur, « en conséquence de la réforme territoriale ». Et le Premier ministre d'écrire que tout cela devrait tenir compte des attentes exprimées par les citoyens, les entreprises, les élus locaux et nationaux ainsi que par les agents à l'égard de l'Etat, selon une « méthode qui sera proposée » aux ministres...Un mauvais jeu de dupes ? Avec gravité, nous vous faisons part de nos désaccords avec ces orientations et demandons des actes pour que les personnels et leurs représentants soient entendus !





Communiqué de presse

L'ensemble des organisations syndicales des ministères de l'écologie du logement et des transports a quitté la séance de présentation par les ministres du projet de budget 2015 ce 2 octobre 2014.

Au moment où est en débat la loi sur la transition énergétique, le ministère de l'écologie, celui du logement et leurs établissements sont une nouvelle fois ponctionnés de 1264 emplois et les crédits de l'écologie amputés de 5,8 %.

La CGT et la FSU ont dénoncé la non prise en compte des besoins de ces ministères, réduisant les moyens attribués à leurs politiques publiques.

Et pour les personnels : gel des traitements jusqu'en 2017, réduction par deux des mesures catégorielles... accompagnent la dégradation des conditions de travail et le recul des services publics dans les territoires.

Contact presse:

- CGT : Nicolas BAILLE 06 62 30 45 61/ Francis COMBROUZE 06 43 60 53 72
- FSU: Jean-Luc CIULKIEWICZ 06 85 91 03 50 / Hervé VULLION 06 43 66 55 20

Pièce jointe : déclaration liminaire CGT/FSU au Comité Technique Ministériel du 2 octobre 2014



Compte Rendu de la réunion sur l'avenir de la Fonction publique, le 7 octobre 2014

Réunion présidée par la Ministre.

Cette première séance de négociation ouverte par la ministre, se place dans la continuité des discussions sur Parcours Professionnel Carrière Rémunération.

La Ministre a ouvert la réunion en insistant sur sa volonté de consolider le modèle français de la Fonction publique. Il s'agirait pour elle de « couler dans le marbre » le statut avant les élections de 2017.

Elle a principalement abordé la méthodologie et le calendrier. L'accord sera en plusieurs volets, chacun sera signable par les Organisations Syndicales, dans l'esprit des accords majoritaires.

Les mesures seraient déclinées sur plusieurs années (5, 7, 10 années éventuellement).

La négociation se tiendra jusqu'au mois de mai 2015, une première mesure d'ajustement de la grille serait prise pour le 1^{er} janvier 2016.

La négociation est structurée en 5 séquences (à notre demande, les séquences 1 et 2 ont été inversées par la Ministre en séance) :

Séquence 1 – Rénover et simplifier l'architecture statutaire

Séquence 2 – Améliorer la gestion des emplois

Séquence 3 – Simplifier les règles et dispositifs de gestion des agents

Séquence 4 – Rénover les grilles

Séquence 5 – Conclure la négociation et définir un accord-cadre sur les

rémunérations et la politique salariale.

Les grands éléments du positionnement de la CGT ont porté sur le contexte de l'austérité, du pacte de responsabilité, du budget 2015 et de la prévision triennale 2015-2017, qui posent le problème des marges de manœuvre de la ministre.

Ce sera à la Ministre de démontrer que la participation des syndicats à la négociation en vaut la peine.

La CGT ne veut pas servir de caution ou faire valoir, elle fera un bilan à chaque étape et déciderons de notre présence ou pas aux discussions.

Par ailleurs, nous avons rappelé les principales revendications de la CGT (voir déclaration intégrale de la CGT)

CFDT : a demandé à la Ministre de lever toute ambiguïté sur la volonté du gouvernement d'aboutir du fait du contexte budgétaire.

FO: a réaffirmé son opposition à une austérité suicidaire.

UNSA: a validé la méthode tout en s'inquiétant des marges budgétaires de la Ministre.

FSU et Solidaires ont rejoint la CGT sur leur volonté de ne participer aux négociations qu'en fonction de leur bilan d'étape et des proposions gouvernementales.

En réponse aux différentes déclarations, la Ministre a insisté sur le fait que la diminution des mesures catégorielles dans les budgets 2015 à 2017 a pour origine sa volonté de prendre des mesures générales de reconstruction de la grille. Elle continue de penser que la grille actuelle est déstructurée.

La Ministre a annoncé que la signature du gouvernement engagerait le gouvernement, y compris sur le plan budgétaire et que les marges de manœuvre existeraient. La CGT a dénoncé les nombreux accords insuffisamment appliqués ces dernières années

comme celui des Non Titulaires.

Pour conclure, la CGT a continué de porter sa volonté d'une évolution ambitieuse et d'ampleur pour le statut, pour les agents et pour le service public.



Ouverture de la négociation «Avenir de la Fonction publique » Parcours Professionnels / Carrières et Rémunérations

Intervention de la CGT

Madame la Ministre,

C'est peu de dire que cette négociation, la CGT la souhaitait. Mieux, elle la revendiquait. C'est d'ailleurs si vrai que, dès votre arrivée en juin 2012, nous vous remettions un mémorandum revendicatif où une large place était faite aux questions liées justement aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations.

Il faut dire que des années de politiques libérales ont conduit à une situation tout à fait catastrophique :

- Baisse du pouvoir d'achat
- Dégradation de la reconnaissance des qualifications ;
- Graves restrictions dans les amplitudes et les déroulements de carrière ;
- Inflation préoccupante des régimes indemnitaires et des rémunérations au mérite.

Et encore, à cette liste non exhaustive, il faut rajouter :

- Des réductions d'effectifs alarmantes ;
- Des réformes régressives et menées à la hussarde, comme la RGPP et la REATE ;
- Des lois synonymes de reculs du service public comme celle HPST ou celle dite de « réorientation professionnelle ».

Ce bref rappel pour souligner deux choses. La première, c'est l'urgente et l'impérieuse nécessité à apporter des réponses nouvelles et en rupture avec ces orientations et ces choix désastreux pour la Fonction publique et ses agents. La seconde, c'est que ce n'est pas à la CGT qu'on trouvera des nostalgiques de la politique de Nicolas Sarkozy et de ses comparses.

Madame la Ministre, cette condamnation sans ambiguïté des politiques antérieures souligne assez la consternation et la colère de la CGT face aux orientations aujourd'hui prônées par le gouvernement.

A la valse-hésitation du tout début, a vite succédé la valse du renoncement, puis aujourd'hui, la Valls attitude, avec un premier ministre plus enclin à envoyer des œillades au MEDEF et à la CITY qu'aux salariés et à la population en difficulté.

Arrimées à la logique insupportable et vouée à l'échec du pacte de responsabilité, lui, le Président de la République et le gouvernement auquel vous appartenez affichent chaque jour d'avantage leurs choix en faveur du profit, des dividendes juteux, quand ce n'est pas que des ministres qui se répandent en déclarations scandaleuses contre les travailleurs et les chômeurs.

Derniers exemples tristement emblématique en date : les PLF et PLFSS 2015.

Les nouvelles amputations drastiques qu'ils prévoient dans les dépenses publiques socialement utiles, tant pour l'Etat, les Collectivités Territoriales que l'Hôpital Public sont absolument inacceptables.

Et à ces perspectives budgétaires néfastes, faut-il ajouter des lois et des projets de loi impactant profondément les collectivités territoriales et leurs agents, textes qui vont là aussi dans le mauvais sens. Il faut également évoquer la nouvelle réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat, porteuse de lourds reculs, élaborée sans la moindre concertation.

Dès lors, Madame la Ministre, comment croire que débute aujourd'hui une véritable négociation? Comment accorder le crédit nécessaire à vos propos, quand, dans le même temps, des annonces tombent sur le gel de la valeur du point jusqu'en 2017, sur de nouvelles et massives suppressions d'emplois et sur la réduction de moitié des enveloppes budgétaires consacrées aux mesures catégorielles.

Si la CGT, est favorable à d'indispensables réformes, elle a d'ailleurs de multiples propositions, que toutes celles-ci n'ont pas forcément un coût budgétaire, notre organisation syndicale tient cependant à vous affirmer qu'il ne peut y avoir de réformes de progrès social dans le cadre d'une politique d'austérité.

D'ailleurs, cette politique, Madame la Ministre, nous continuerons de la combattre résolument dès le 16 octobre, date d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle. Et nous entendons bien, le plus vite possible, renforcer ce mouvement avec toutes celles des organisations syndicales qui se refusent à accepter l'inacceptable et qui affirment avec raison que des politiques alternatives existent bel et bien.

Si, en dépit de votre politique actuelle, la CGT a fait le choix d'être présente aujourd'hui, c'est qu'elle veut porter haut et fort le développement du service public et les aspirations des agents qui le font vivre.

C'est aussi qu'elle ne veut pas désespérer complétement et à priori de la négociation si importante que vous dites vouloir conduire.

Encore une fois, nous ne nous cantonnerons pas à une simple posture de refus mais nous porterons de multiples propositions. Néanmoins, nous ne serons ni une caution ni des faire valoir.

Il faut donc immédiatement, et dès la séquence de la première réunion, que nous soyons entendus, que nos avis soient pris en compte, que nos priorités soient respectées.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, être présent aujourd'hui à la table des négociations ne signifie en rien pour la CGT l'abandon de ses revendications en matière des pouvoirs d'achat, d'emploi, de qualité du service public, ni un blanc seing pour les semaines et les mois qui viennent.

Nous procéderons donc rapidement à un bilan d'étape de cette négociation et nous déciderons, au vu des éléments concrets si nous y demeurerons ou non.

A vous de nous démontrer, Madame la Ministre, que cette négociation en vaut véritablement la peine.



Unions Générales des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 7 octobre 2014

Comité Technique Central des Directions Départementales Interministérielles

Réforme Territoriale

Faire entendre et imposer la prise en compte de nos revendications!

Les organisations syndicales représentatives des personnels des DDI (CGT, FO, UNSA, CFDT) ont été conviées, le 30 septembre 2014, à une réunion du Comité Technique Central des DDI au sujet de la réforme territoriale.

Cette réunion était présidée par Monsieur Serge Lasvignes, Secrétaire Général du Gouvernement, avec la participation de représentants du secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification, du ministère de l'intérieur, et de Madame la directrice générale de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Ces derniers ont prononcé différentes interventions qui ont porté sur les travaux engagés par le Gouvernement au sujet de la préparation d'une nouvelle feuille de route gouvernementale en matière de réforme de l'Etat et de simplification.

Dans un contexte caractérisé par la mise en œuvre du pacte dit de « responsabilité », l'adoption en conseil des ministres des projets de loi de financement de la sécurité sociale et des finances qui organisent une véritable purge budgétaire et une amputation conséquente des moyens budgétaires alloués au financement de l'action publique dans toutes ses dimensions, le Gouvernement entend mettre en œuvre une nouvelle séquence de la réforme de l'Etat et des collectivités territoriales avec :

- Une réforme territoriale ayant pour objet de réduire le périmètre et les champs de compétence des collectivités territoriales.
- L'engagement d'une révision des missions des administrations centrales et déconcentrées ainsi que des opérateurs poursuivant plusieurs objectifs: identifier celles qui continueraient à relever des missions de l'Etat, celles qui doivent être abandonnées ou transférées, celles qui doivent être exercées différemment.

Le Gouvernement confirme sa volonté d'organiser un débat qualifié de « participatif », avant d'adopter définitivement sa feuille de route, en affirmant vouloir y associer les citoyens, les « forces vives », les organisations syndicales et les élus. De nouvelles précisions ont été apportées s'agissant des discussions avec les organisations syndicales. A l'évidence, le cadre proposé est extrêmement contraint du point de vue du calendrier mais également du fait de l'objectif de réduction drastique de la dépense publique.

- A partir du mois d'octobre 2014 :

- Installation, le 9 octobre, du Conseil National des Services Publics. Les confédérations syndicales siégeront au sein de cette instance.
- Discussions avec les organisations syndicales par saisine des comités techniques afin de procéder à un examen et une cartographie des missions, ministère par ministère.
- Constitution et installation de groupes de travail dans les territoires au sein desquels des discussions seraient organisées sur les missions. La composition de ces groupes de travail qui seraient constitués d'agents de l'Etat, de représentants des collectivités territoriales, d'usagers

des services publics et d'organisations syndicales, le choix des territoires de même que les thématiques de ces discussions restent toutefois à définir.

- Création d'une formation spécialisée du Conseil commun de la fonction publique qui traitera des impacts de la revue des missions et de la réforme territoriale sur les agents publics.
- Du 15 octobre au 15 décembre 2014: Concertation sur les missions après identification de différentes thématiques afin d'envisager des pistes d'évolutions: missions dites « inutiles » qui pourraient être abandonnées, missions qui pourraient être transférées, missions qui doivent être exercées différemment ou créées...
- **Du 15 décembre 2014 au 15 février 2015** : Engagement du processus décisionnel. Elaboration de la feuille de route gouvernementale et adoption d'un programme de réforme jusqu'en 2017.

S'agissant plus particulièrement des DDI dont la pérennité a été confirmée par le Secrétaire Général du Gouvernement, une méthode de discussions sera proposée aux organisations syndicales.

Dans ses interventions, l'UGFF-CGT a notamment insisté sur :

- La poursuite de la dégradation des conditions de mise en œuvre des missions.
- L'insuffisance des moyens dont disposent les administrations constitutives des DDI du fait notamment des plans pluriannuels de suppression des emplois.
- La nécessité d'apporter de réelles réponses aux problèmes posés par la rupture des chaînes de commandement entre les niveaux centraux, régionaux et départementaux, du fait de l'éclatement des personnels et des missions entre directions départementales interministérielles et directions régionales.
- L'effondrement de la présence et de l'efficacité des services publics de l'Etat dans les départements contrairement aux ambitions affichées par le Gouvernement consistant à « renforcer l'Etat dans les départements ».

L'UGFF-CGT a exigé qu'un processus de discussions, articulé avec ceux qui seront conduits dans les ministères, soit ouvert dans l'objectif :

- De dresser, en s'appuyant sur différents rapports critiques rendus publics dans la dernière période, un bilan contradictoire sur l'évolution des missions et leurs conditions d'exercice.
- De doter les services des moyens nécessaires : création et requalification des emplois, crédits d'investissement et de fonctionnement.
- D'assurer et de renforcer le service public de pleine compétence et de proximité devant être rendu dans les départements.

En réponse à cette demande, le Secrétaire Général du Gouvernement a pris l'engagement que les discussions proposées porteraient sur la réalisation d'un bilan contradictoire sur l'évolution des missions, le fonctionnement des DDI, l'élaboration de propositions quant aux évolutions auxquelles il conviendrait de procéder.

Un véritable bras de fer est engagé s'agissant de la défense, de la reconquête et du développement des services publics. C'est pourquoi l'UGFF-CGT appelle les personnels à s'inscrire dans la journée d'action interprofessionnelle du 16 octobre prochain, par tout moyen, dans les rassemblements et les manifestations qui seront organisés sur l'ensemble du territoire.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

263, Rue de Paris – Case 542 – 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.

Mel: <u>ugff@cgt.fr</u> Site: <u>http://ugff.cgt.fr</u>

Unions Générales des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 7 octobre 2014



L'administration informe les organisations syndicales du versement d'une indemnité différentielle dans les DDI...

es organisations syndicales CGT, FO, UNSA, CFDT ont été conviées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique à une réunion d'information, le 28 septembre 2014, qui a essentiellement porté sur l'évolution des régimes indemnitaires des personnels des DDI.

Une indemnité différentielle temporaire sera versée au titre des années 2014, 2015 et 2016 à certains personnels qui ont des statuts interministériels ou qui exercent des fonctions communes !

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique a indiqué aux organisations syndicales que cette indemnité différentielle serait, à partir de 2017, « intégrée » dans le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'objectif est d'aligner les primes de ces personnels sur les montants moyens par corps et grade.

15 000 personnes sont concernées (47% de l'effectif global des DDI). L'administration a indiqué aux organisations syndicales que 67 % des cadres C, 15 % des cadres B et 18 % des cadres A bénéficieraient de l'indemnité.

La CGT a dénoncé le fait que cette décision ait été prise sans concertation.

Par ailleurs, elle est source de nouvelles inégalités entre les personnels des DDI dès lors que 55 % des personnels ne bénéficieront d'aucune mesure !

L'UGFF-CGT porte aujourd'hui à la connaissance des personnels le projet de décret portant création de cette indemnité différentielle et le projet d'arrêté y afférant.

Cette indemnité différentielle ne saurait répondre aux revendications salariales des personnels des DDI!

L'UGFF-CGT dénonce les contenus du projet de loi de finances 2015 qui organise une véritable purge budgétaire! Ce projet de loi de finances prévoit une baisse de 7,7 milliards d'euros des dépenses de l'État et de ses agences dont 1,4 milliard au titre de la masse salariale.

Non seulement le point d'indice de la Fonction publique n'est pas valorisé mais, de plus, les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites!

Dans un tel contexte, l'UGFF-CGT réitère son appel à la mobilisation des personnels, lors de la journée d'action interprofessionnelle du 16 octobre prochain, par tout moyen, et dans les rassemblements et les manifestations qui seront organisés sur l'ensemble du territoire!

Le 16 octobre 2014 : Pour sortir de l'Austérité, Agissons Ensemble !

P. J.: Projets de décret et d'arrêté portant création de l'indemnité différentielle.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

263, Rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.

Mel: ugff@cgt.fr Site: http://ugff.cgt.fr